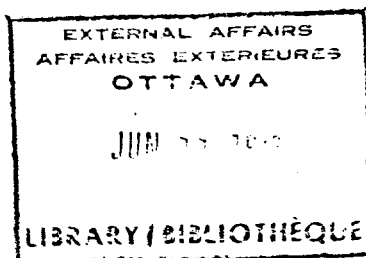




N° 21

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE 12 MARS 1976



COMMUNIQUE

DÉLÉGATION DU CANADA À LA QUATRIÈME SESSION  
DE LA CONFÉRENCE SUR LE DROIT DE LA MER, À  
NEW YORK, DU 15 MARS AU 7 MAI 1976

---

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Allan J. MacEachen, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, avec M. Jean Marchand, Ministre de l'Environnement, M. Ronald Basford, Ministre de la Justice et M. Roméo LeBlanc, Ministre d'Etat (Pêcheries), dirigera la délégation du Canada à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui se déroulera à New York du 15 mars au 7 mai 1976. M. J. Alan Beesley, C.R., ambassadeur du Canada en Autriche, sera le chef adjoint de la délégation.

En plus des fonctionnaires des ministères fédéraux concernés, la délégation comportera des députés de la Chambre des Communes, des conseillers des Gouvernements provinciaux, des représentants des industries de la pêche, du pétrole, des mines et du transport maritime ainsi que des membres de syndicats de pêcheurs.

Les travaux de la Conférence sur le droit de la mer ont atteint un stade crucial. Les sessions de Caracas (1974) et de Genève (1975) de la Conférence ont permis d'en arriver à un accord général sur les deux principes innovateurs qui constitueront le fondement du futur traité sur le droit de la mer: le "patrimoine commun de l'humanité" représentant la zone internationale des fonds marins, et la "zone économique" de 200 milles à l'intérieur de laquelle les Etats côtiers auront juridiction sur les ressources minières et renouvelables, de même que sur d'autres domaines essentiels. La session de New York se penchera sur le Texte Unique de Négociation qui a été distribué à la fin de la session de Genève suite à sa mise au point par les présidents des trois comités pléniers de la Conférence. Ce Texte représente un progrès important dans les négociations en cours bien que plusieurs problèmes importants restent à résoudre.

La Délégation du Canada s'efforcera de faire en sorte que la session de New York représente un pas décisif pour la conclusion d'un traité global qui régira l'utilisation des océans de façon équitable et effective tout en reflétant les besoins et les réalités de notre époque.